

par des coquins gantés et maniérés ne sont pas infiniment plus révoltantes que les anciennes formes de l'escroquerie et du vol ?

DÉBAUCHE. — La débauche amollit, détend la volonté, éloigne du travail, entraîne aux folles dépenses. Si la justice trouve aujourd'hui tant de jeunes gens parmi les prévenus et les accusés, c'est parce que des habitudes de débauche sont par eux contractées de bonne heure. Dans les grandes villes, on voit des gamins de quatorze, quinze ans qui ont des maîtresses. La dépravation de la jeunesse n'est pas observée uniquement dans les classes inférieures ; j'ai eu quelquefois à constater des habitudes d'immoralité révoltante chez des jeunes gens des classes élevées. Ces mauvaises mœurs sont fréquemment un acheminement vers le délit ; elles dessèchent le cœur, éteignent les affections de famille et le sentiment de l'honneur. Après avoir dissipé ses ressources et celles de ses parents, le jeune débauché devient facilement escroc, voleur, souteneur et quelquefois même assassin. Dans les grandes villes, il y a des cafés, des bals publics, des maisons de tolérance fréquentés habituellement par des malfaiteurs qui associent le crime à la débauche. Aidées par les souteneurs, les prostituées commettent un grand nombre de vols et d'escroqueries, dont beaucoup restent impunis, parce que les victimes n'osent pas toujours porter plainte.

L'habitude de la débauche une fois contractée, il est difficile de la rompre. Un homme violent, qui aura commis un délit par vengeance ou colère, se corrigera beaucoup plus facilement qu'un débauché. « Ce qui m'a perdu, disait le nommé Roch, condamné à mort, à M. Appert qui le visitait, c'est la boisson, les filles publiques et le jeu... ; je ne sais quoi m'entraînait à la débauche (1). » *Le vin, le jeu, les belles*, qui sont chantés à l'Opéra, conduisent, dans la vie réelle, plus d'un débauché, plus d'un joueur et plus d'un ivrogne à la police correctionnelle et aux assises (2). Un poète, un artiste peuvent à ce jeu

(1) Ah ! malheur à celui qui laisse la débauche
Planter le premier coup sous sa mamelle gauche !
Le cœur d'un homme vierge est un vase profond ;
Lorsque la première eau qu'on y verse est impure,
La mer y passerait sans laver la souillure.

(*La Coupe et les lèvres*, Alfred de Musset.)

« Le vin et les femmes font tomber les sages mêmes. » (*Ecclésiastique*, ch. xix, 2.)

(2) *Bagnes et prisons*, t. I, p. 32.

ne perdre que leur talent ; d'autres y laissent leur honneur.

Le désordre des mœurs est la principale cause de la criminalité féminine. Le compte criminel de 1860, qui résume les dix années précédentes, constate que, sur 100 femmes accusées, il y en avait 25 ayant eu des enfants naturels ou ayant vécu notoirement dans le désordre. *Mulier amissa pudicitia nihil abnuerit*. Ainsi que je l'ai entendu dire à la cour d'assises à un avocat distingué du barreau d'Aix, M. de Séranon, la pudeur chez la femme est comme le fil qui retient toutes les perles d'un collier ; coupez le fil, toutes les perles tombent. Le désordre des mœurs n'engendre pas seulement un grand nombre de crimes contre les mœurs, il conduit aussi à beaucoup d'autres crimes (assassinats, empoisonnements, infanticides, avortements). Lorsque la femme se laisse dominer par une passion violente, par « un délire où n'atteignent jamais au jour de l'accouplement les bêtes sauvages et les brutes » (Eschyle), elle peut songer à se défaire de son mari. « Ne vous fiez pas à une libertine dominée par l'esprit de débauche ; si vous traversez ses desseins, il n'y aura rien qu'elle n'entreprenne contre vous ; les liens les plus sacrés de la nature ne l'arrêteront pas ; elle vous trahira, elle vous sacrifiera, elle vous immolera (1). » La faute qu'elle commet lui fait hair le mari qu'elle outrage ; elle ne voit pas seulement en lui un obstacle à la satisfaction de sa passion, mais un ennemi. Plus le mari sera doux et affectueux, plus sa femme le prendra en aversion.

A toutes les époques, chez tous les peuples, on a constaté que la femme adultère se débarrasse quelquefois de son mari par le poison (2). La plus étonnante affaire d'empoisonnement de ce genre a été jugée en 1868 par la cour d'assises des Bouches-du-Rhône. Les débats, auxquels j'ai assisté, ont révélé des faits incroyables : un herboriste tenait à Marseille boutique ouverte de poisons, à l'usage des femmes qui voulaient se débarrasser de leurs maris, pour s'adonner plus librement au libertinage. Il ne fut découvert que par l'indiscrétion d'une femme qui, ayant l'habitude de faire le même commerce, avait dénoncé l'herboriste pour faire cesser cette concurrence.

L'adultère ne fait pas seulement oublier à la femme ses devoirs

(1) Bourdaloue, *Sermon sur l'impureté*.

(2) *Les empoisonnements sous Louis XIV*. (*Histoire de la médecine légale*, par M. le conseiller Desmazes, p. 85.)

d'épouse, elle lui fait quelquefois méconnaître ses devoirs de mère. Pour suivre un amant, elle ira jusqu'à abandonner ses enfants, en emportant les ressources du ménage, semblable aux animaux qui abandonnent leurs petits, et quelquefois même les battent et les tuent, pour se livrer librement à de nouvelles amours. J'ai eu à exercer des poursuites contre une femme qui avait abandonné trois jeunes enfants dans un hangar pour se livrer au libertinage; elle ne venait qu'une fois par jour leur jeter du pain par une ouverture. Lorsque je me transportai sur les lieux avec le juge d'instruction, je trouvai les enfants presque nus, se roulant sur la paille souillée par leurs ordures; la faim, le froid, la séquestration, les souffrances de toutes sortes qu'ils avaient endurés les avaient rendus presque idiots; l'un d'eux avait les pieds atteints par la gangrène. Dans les descentes judiciaires que j'ai faites, j'ai été souvent témoin de spectacles affreux. J'ai eu à constater un assassinat de quatre personnes appartenant à la même famille, égorgées comme des moutons par une bande d'Italiens; mais assurément le spectacle de ces quatre cadavres était moins horrible que celui de ces trois pauvres petits enfants abandonnés par leur mère. — Il est encore utile de rappeler que la plupart des femmes, qui ont pris une part active aux crimes de la Commune, étaient des femmes perdues de mœurs, des filles soumises, ou des femmes vivant dans le libertinage (1).

Si je voulais décrire aussi les crimes que la débauche fait commettre aux hommes, quels tristes tableaux ne me faudrait-il pas dérouler! Comme on verrait que Platon a raison de comparer le libertinage à un monstre énorme, cruel, à plusieurs têtes (2), et combien est juste l'observation de Lacordaire, que la débauche rend l'homme féroce! Le débauché va jusqu'à assassiner la femme qui résiste à ses obsessions et à éventrer l'enfant qu'il vient de souiller. La cour d'assises des Bouches-du-Rhône a assez souvent des crimes semblables à juger. Dernièrement, une jeune femme fut tuée à coups de couteau par son beau-frère, qui voulait la posséder, à côté de la chambre où dormaient ses enfants. Un ouvrier cordonnier, ne pouvant obtenir la main d'une jeune fille dont il était épris, lui planta son tranchet dans le dos. Un ancien soldat, ayant rencontré un jeune enfant dans un bois,

(1) Voir *Enquête parlementaire sur le 18 mars*, déposition du général Gaillard.
(2) *République*, l. IX.

lui fit subir les derniers outrages, puis l'étrangla et le jeta à la mer. Si on oubliait qu'il ne faut pas juger l'humanité par quelques cas exceptionnels, on serait quelquefois tenté, en présence de ces crimes monstrueux, de croire, comme M. Taine, que l'homme est un être lubrique et féroce.

L'observation des criminels pendant leur détention confirme cette union de la débauche à la méchanceté, qui si souvent a été constatée chez les criminels historiques. On sait que les rois les plus cruels ont presque toujours été des rois débauchés. De même, on a observé que les prisonniers les plus méchants sont les prisonniers débauchés (1). Socrate avait donc raison de dire : « Est-il rien qui, plus que la débauche, nous détourne de la décence et du devoir?... Quelle différence y a-t-il, Enthydème, entre le débauché et l'animal stupide? Comment distinguer de la brute celui qui, ne portant jamais ses regards vers le bien, ne cherche que la volupté, ne vit et n'agit que pour elle (2)? » Suivant la juste observation de Bacon, l'appétit inquiet du plaisir n'est pas calmé par la jouissance. La satisfaction d'un plaisir éveille la soif d'un autre plus vif; pour se le procurer, le débauché ne reculera pas devant les attentats les plus monstrueux.

Si l'on consulte l'histoire, on voit par de nombreux exemples que la perte des mœurs n'est pas moins fatale aux peuples qu'aux individus; la décadence a toujours suivi le désordre des mœurs. Un peuple dont les mœurs sont pures est plus fort qu'un peuple dont les mœurs sont mauvaises. La faiblesse des peuples de l'Orient et leur lâcheté tiennent en grande partie à leur immoralité.

AMOUR DU LUXE, DE LA TOILETTE. — Dans cette énumération rapide des passions qui conduisent au crime, comment ne pas indiquer la passion du luxe, de la toilette, qui descend des classes élevées dans les classes inférieures? Que de femmes demandent à l'adultère, même à la prostitution, les ressources nécessaires pour subvenir à des dépenses excessives de toilette! Que d'hommes deviennent escrocs, voleurs, faussaires pour satisfaire des besoins de luxe, hors de proportion avec leurs ressources! Les petits commerçants, les modestes employés, les ouvriers eux-mêmes des grandes villes ne sont pas les derniers à rechercher

(1) *Annales médico-psychologiques*, 1875, p. 170.

(2) Xénophon, *Dits mémorables*, l. IV, ch. v.

les plaisirs coûteux de l'ameublement et de la table. Il se mange plus d'huîtres chez les marchands de vin que dans beaucoup de ménages de bonne bourgeoisie. Les salaires des ouvriers s'en vont souvent en parties de plaisirs, en dépenses de café, même en promenades en voiture. La tempérance et l'économie sont oubliées. Aussi, je ne m'étonne pas que le Garde des sceaux constate, dans son rapport de 1883, que l'esprit de luxe a envahi les classes inférieures de la société. On voit les modes de Paris suivies dans les villages de la province et entraîner les femmes de condition modeste à des dépenses excessives. Les costumes locaux sont abandonnés, bien qu'ils soient économiques, et qu'ils puissent être portés tant qu'ils ne sont pas usés. Toutes ces dépenses de luxe conduisent à la ruine et au délit, car, lorsque les ressources font défaut pour les satisfaire, c'est à des moyens coupables qu'elles sont demandées. L'esprit d'imitation entre pour beaucoup dans ces entraînements dangereux, qui ont envahi les classes inférieures. La passion de l'égalité et de la vanité est si forte en France, que, suivant le mot de M. Saint-Marc Girardin, nous voulons être les égaux de nos supérieurs et les supérieurs de nos égaux.

ALCOOLISME. — J'ai déjà signalé les progrès de l'alcoolisme et la nécessité de les combattre par des mesures législatives. Je n'ajouterai qu'un mot en réponse aux observations suivantes de M. Renan : « Les sociétés de tempérance, dit-il, reposent sur d'excellentes intentions, mais sur un malentendu. Au lieu de supprimer l'ivresse pour ceux qui en ont besoin, ne vaudrait-il pas mieux essayer de la rendre douce, aimable, accompagnée de sentiments moraux ? Il y a tant d'hommes pour lesquels l'heure de l'ivresse est, après l'heure de l'amour, le moment où ils sont les meilleurs (1). » Si le savant directeur du Collège de France connaît un moyen de rendre l'ivresse douce, aimable, accompagnée de sentiments moraux, il devrait se hâter de l'indiquer ; car jusqu'ici l'ivresse a rendu les hommes querelleurs, méchants, fort peu aimables et très peu moraux. Combien d'hommes pris de boisson cherchent querelle à leurs camarades, à leurs voisins, à des passants, qu'ils ne connaissent pas ! Ce que Tacite écrivait des querelles, qui s'élevaient entre les Germains excités

(1) *Journal des Débats*, 7 octobre 1884.

par la boisson, se reproduit tous les jours dans les cabarets : « Il éclate souvent entre eux, comme entre les buveurs échauffés, des querelles, où l'on s'en tient rarement aux injures et qui se terminent le plus souvent par des combats et des blessures (1). » Ces querelles entre buveurs se terminent même souvent par des homicides. A chaque session de la cour d'assises, nous en voyons des exemples. Combien d'accusés aussi pris de boisson cherchent à abuser des enfants ! Combien d'outrages publics à la pudeur, combien d'attentats aux mœurs sont commis à la suite d'excès alcooliques, même par des pères sur leurs filles et dans des conditions si révoltantes qu'il est impossible d'en reproduire le récit ! Si M. Renan assistait quelquefois aux débats de la cour d'assises et se rendait compte des actes d'immoralité, de brutalité et de cruauté commis sous l'empire de l'ivresse, il serait, je crois, un peu moins indulgent pour elle : au lieu de penser que l'heure de l'ivresse est pour bien des hommes le moment où ils sont les meilleurs, il verrait que c'est le moment où ils sont le plus mauvais, puisqu'ils sont alors privés de la raison et se conduisent comme des brutes (2).

Aux jours d'émeute, les révolutionnaires savent bien ce qu'ils font, lorsqu'ils entraînent des ouvriers dans les débits de boissons pour les exciter. Au 18 mars, c'est dans les cafés et cabarets qu'on poussait les soldats, afin de les détourner plus facilement de leurs devoirs. La statistique confirme la relation qui existe entre la consommation de l'alcool, la criminalité, l'aliénation mentale et le suicide. Au Congrès international de l'alcoolisme tenu à Paris, en 1889, M. Yvernès a établi que, à mesure que la consommation de l'alcool augmentait, le nombre des crimes et des cas de folie augmentait aussi en France, en Italie, en Belgique. Un autre membre du Congrès a montré que la criminalité décroissait en Norvège, en même temps que la consommation de l'alcool diminuait. (*Archives de neurologie*, 1889, t. XVIII, p. 286.) Par suite de la consommation toujours plus grande des liqueurs alcooliques, notamment de l'absinthe et de la mauvaise qualité des alcools, qui sont de véritables poisons, les cas de folie alcoo-

(1) *Mœurs des Germains*, § 22.

(2) Les Romains disaient d'une femme qui fait un usage immodéré du vin qu'elle « ferme son cœur à toutes les vertus et l'ouvre à tous les vices ». (Valère Maxime, l. VI, ch. m.) Bien des siècles avant Jésus-Christ, Manou punissait l'ivresse « parce que l'homme ivre peut se porter à une action coupable, étant privé de sa raison par l'ivresse ».

liques augmentent d'une façon effrayante. De 1881 à 1885, d'après le rapport de M. le sénateur Claude, ils représentaient le 15 0/0. Aujourd'hui, ils représentent le 30 0/0 (1). Quelles conséquences déplorables n'a pas l'alcoolisme du père sur la santé et l'intelligence de ses enfants ! Souvent les fils des alcooliques sont des dégénérés. Enfin, parmi les causes qui conduisent au suicide, l'ivrognerie occupe le premier rang (2).

HAINES, VENGEANCE. — Il y a encore des hommes qui nuisent à autrui par pure malice, sans retirer aucun profit de leurs crimes, qui commettent des assassinats par haine et par vengeance. Les discussions d'intérêt entre parents, les rivalités professionnelles, les querelles entre voisins, le mécontentement d'ouvriers et de domestiques congédiés, le ressentiment des braconniers et des maraudeurs contre les agents de la force publique, les vengeances des femmes abandonnées, déterminent chaque année un assez grand nombre de crimes. A la session de mai 1889, nous avons à juger un domestique qui, à la suite d'une difficulté avec son maître, portant sur trois francs, mit le feu aux écuries et aux greniers à foin et faillit faire périr la famille de son maître. Cet homme n'était point fou, mais très méchant; il avait déjà subi plusieurs condamnations. La méchanceté humaine n'a pas de limites; ne voit-on pas des misérables chercher à faire dérailler les trains de chemins de fer ? Elle inspire aussi un grand nombre de délits contre la propriété. La *Statistique criminelle de 1860* en fixe le nombre annuellement à 1,736 (page XLVI).

Souvent aussi les liaisons irrégulières se terminent par des querelles, des coups et même par des homicides; tant la haine succède rapidement à l'amour. Il en est quelquefois de même dans les unions légitimes. On sait aussi combien la colère de la femme délaissée et jalouse inspire d'attentats contre la femme préférée, contre l'amant ou le mari infidèles. Dans l'affaire Vitalis et Boyer, on a vu une fille, sous l'empire de cette jalousie, concevoir une haine atroce contre sa mère et aller jusqu'au parricide. De nos jours plus que jamais peut-être, par suite de l'indulgence excessive des jurés pour les crimes *passionnels*, la vengeance et la jalousie des femmes se traduit par des coups de

(1) P. Garnier, *la Folie à Paris*, p. 33.

(2) Socquet, *Annales médico-psych.*, numéro de janvier 1890, p. 54.

revolver et le jet du vitriol. La vengeance est le plaisir des dieux, et des femmes aussi.

Qu'est-ce qu'en sa fureur une femme n'essaie ?

On sait quels accents dramatiques nos grands poètes Corneille et Racine ont donnés aux plaintes de la femme délaissée, qui veut se venger.

S'il cesse de m'aimer, qu'il commence à me craindre.
Il verra, le perfide, à quel comble d'horreur
De mes ressentiments peut monter la fureur...
Tombe sur moi le ciel, pourvu que je me venge. Etc., etc.
(Corneille.)

L'observation des accusées, que la jalousie et la vengeance ont rendues criminelles, confirme la parfaite vérité des caractères de Médée et d'Hermione.

La jalousie, qui s'élève quelquefois entre hommes exerçant le même état, peut aussi amener des querelles, des violences et même des homicides. C'est ainsi que, dernièrement, aux environs d'Aix, un médecin a tenté d'empoisonner son confrère par des grives qui contenaient de l'arsenic.

L'homme qui a eu des torts graves ne peut pas souffrir qu'on les lui rappelle; il prend en aversion celui qui les lui reproche. Le mari qui a l'habitude de s'enivrer commence par battre sa femme, lorsqu'elle lui adresse des observations. Celui qui séduit une jeune fille par des promesses de mariage finit par s'irriter de l'insistance qu'elle met à lui en demander l'exécution et par se livrer sur elle à des violences (affaire Roure). L'homme qui a volé, irrité des reproches et des réclamations de sa victime, peut éprouver contre elle une haine violente, qui va jusqu'à l'assassinat (affaire Simian). La jalousie du dissipateur contre celui qui s'enrichit par le travail et l'économie se joint quelquefois à la cupidité pour le pousser à l'homicide. L'homme peut aller jusqu'à haïr son bienfaiteur, uniquement parce qu'il est son obligé. Ainsi, dans l'affaire Tholedano, Sidbon et Grego, la victime, ayant plusieurs fois prêté de l'argent à Sidbon, s'attira sa jalousie, qui se changea en une haine violente, le jour où Grego repoussa une nouvelle demande d'emprunt.

Pourquoi celui qui abandonne ses opinions politiques ou religieuses par intérêt prend-il en aversion ses anciens coreligionnaires ? Pourquoi voudrait-il anéantir le Dieu qu'il a quitté ? Pourquoi le fanatisme religieux a-t-il allumé tant de bûchers ?

Pourquoi l'intolérance athée suscite-t-elle encore aujourd'hui tant d'actes de persécution? Pourquoi le fiel entre-t-il quelquefois dans l'âme des dévots? Pourquoi une haine sauvage anime-t-elle quelques sectaires contre l'idée religieuse et ceux qui la représentent? Pourquoi voit-on, aux jours d'émeute, les prêtres, les magistrats, les gendarmes assassinés? L'esprit reste confondu devant ces explosions de haine, de jalousie et de méchanceté.

C'est la diversité des passions qui fait la diversité des crimes et des délits. Le débauché commet des délits contre les mœurs; le cupide devient faussaire, voleur et escroc; celui qui cède à des sentiments de vengeance et de colère commet surtout des violences contre les personnes ou des dévastations de récoltes. Mais les passions s'appellent les unes les autres; la débauche, la cupidité et la violence sont souvent réunies chez le même récidiviste. Sur le casier des accusés et des prévenus, les magistrats voient habituellement figurer des condamnations pour des faits très différents; sur le même bulletin on lit, en général, des condamnations pour vols, outrages publics à la pudeur, vagabondage, outrage, etc. Ce fait, qui est d'expérience constante, vient à l'encontre de la théorie de l'école italienne, qui non seulement fait de l'homme criminel un homme à part, mais attribue encore aux criminels une nature, une physionomie particulière, des anomalies spéciales, suivant l'espèce des crimes commis. Quelques délinquants, il est vrai, ne sortent pas d'une catégorie spéciale de délits: ainsi, il y a des vagabonds et des mendiants, qui ne sont condamnés que pour vagabondage et mendicité; on voit aussi quelques individus qui ne sont condamnés que pour outrage, ivresse et rébellion. Mais, ces délinquants sont très peu nombreux et n'appartiennent qu'à la petite criminalité. En général, l'homme qui devient criminel d'habitude passe d'un crime à l'autre avec une extrême facilité. Le voleur devient souvent assassin. Le même individu condamné pour abus de confiance commet un délit de coups et blessures ou un outrage public à la pudeur. En réalité, sauf quelques exceptions peu nombreuses, il n'y a pas de catégories tranchées de criminels commettant un genre spécial de délits. Les criminels passent facilement de l'un à l'autre;

Ainsi que les vertus, les crimes enchainés
Sont toujours ou souvent l'un par l'autre trainés.

(Retrou.)

On voit qu'il n'est pas nécessaire de supposer chez les criminels une organisation physique différente de celle des autres hommes, pour expliquer la criminalité. La violence des passions, qui sont inhérentes à la nature humaine, l'espoir de l'impunité, l'image caressée du profit qui résultera du crime, suffisent pour expliquer la violation de la loi morale et de la loi positive. Si le crime était le résultat d'une anomalie physique ou psychique, ou s'il était dû à des causes sociales, pourquoi verrait-on le penchant au crime diminuer avec l'âge et le maximum de criminalité se placer de vingt et un à trente ans? Si la tendance au crime s'affaiblit à mesure que les passions se calment et que la raison gagne en vigueur, n'est-ce pas encore une preuve que c'est dans les passions qu'il faut chercher les principales causes de la criminalité?